

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 560, boul. Charest Est, Québec (Québec) G1K 3J3.**

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9423-5728 Québec Inc. 247 Route 132 Sainte-Thérèse-de- Gaspé (Québec) G0C3B0	Un bar sur terrasse avec autorisation de spectacles sans nudité et un restaurant pour vendre avec autorisation de spectacles sans nudité	BISTRO DU GROS VORACE 548 Grande Allée Ouest Grande-Rivière (Québec) G0C1W0 Dossier : 4854477